

## **CONVOCATION**

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

**vendredi 29 mai 2026 à 20h  
salle du conseil de la mairie**

L'ordre du jour sera le suivant :

### **I - Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

### **II - Délibérations**

- 1) Lutte contre l'ambrosie : désignation d'un référent
- 2) Sécurité routière : désignation d'un référent
- 3) Renouvellement de la commission communale des impôts directs
- 4) Règlement intérieur du conseil municipal
- 5) Cantine périscolaire : règlement intérieur et tarifs 2026/2027
- 6) Garderie périscolaire : règlement intérieur et tarifs 2026/2027
- 7) Bâtiment multi-activité : Positionnement sur les travaux de rénovation énergétique
- 8) Convention entre les collectivités des Deux-Sèvres et l'Armée
- 9) Canalisation des eaux pluviales : conventions (suite et complément)

### **III - Délégations**

- Droit de préemption

### **IV - Questions diverses**

- Grands Ajoncs : présentation du projet
- Point sur les agents
- Rue du Pin
- Élargissement rue de Chausseroi
- Logements vacants
- Nettoyage façades et toiture de l'église
- Élections Sénatoriales

### **V - Comptes rendus de réunions**

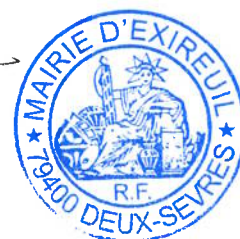
- ADMR par Sylvie VIVIER
- CEN par Sylvie VIVIER
- CIAS par Sylvie VIVIER
- Communauté de Communes par Julien SEIGNEURET et Sylvie VIVIER
- Régie « Eau » par Alain ECALE
- Régie « Mobilité » par Philippe COULAIS
- Relais des Lutins par Pascaline LALLIER
- SIEDS par Rodolphe ADAM
- SMC par Véronique BOITET et Alain ECALE
- Office du Tourisme par Véronique BOITET

### **VI - Tour de table**

Vous remerciant par avance de votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à la mairie d'Exireuil, le 22 mai 2026

Le maire,  
SEIGNEURET Julien



## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur SEIGNEURET Julien, maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

• Quorum : 10                      • Élus présents à l'ouverture de la réunion : 15                      • Quorum atteint

Présents : SEIGNEURET Julien, DOMINEAU Samuel, VIVIER Sylvie, ECALE Alain, BOITET Véronique,

BELLÉCULLÉE Maryvonne, COULAIS Philippe, SAGOT Maurice, LUTTIAU François, MARIACOURT Carine, ADAM Rodolphe, LALLIER Pascaline, DUPUIS Pauline, BILLEROT Clément, GAUDIN Antoine.

Excusées représentées : DECARSIN Mélanie (ayant donné procuration à VIVIER Sylvie), FRAPPIER Amélie (ayant donné procuration à DUPUIS Pauline)

Excusés : FERNANDEZ François, LAROCHE Marine.

Désignation du secrétaire de séance : BELLÉCULLÉE Maryvonne

Monsieur le Maire présente les procurations réceptionnées en mairie :

- Mme DECARSIN Mélanie, donnant procuration à Mme VIVIER Sylvie
- Mme FRAPPIER Amélie donnant procuration à Mme DUPUIS Pauline

Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 22 mai 2026, Madame Patricia CARRÉ l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet des Deux-Sèvres en a été informé.

Conformément à l'article L 258 du code électoral (ou L 270 pour les communes de 1000 ha. et plus), Madame Régine FALCETO suivante sur la liste « CAP sur Exireuil » a été convoquée.

Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 26 mai 2026, Madame Régine FALCETO l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet des Deux-Sèvres en a été informé.

Conformément à l'article L 258 du code électoral (ou L 270 pour les communes de 1000 ha. et plus), Monsieur Eric VALLET suivant sur la liste « CAP sur Exireuil » a été convoqué.

Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 28 mai 2026, Monsieur Eric VALLET l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet des Deux-Sèvres en a été informé.

Conformément à l'article L 258 du code électoral (ou L 270 pour les communes de 1000 ha. et plus), Madame Marine LAROCHE suivante sur la liste « CAP sur Exireuil » a été convoquée.

Madame Marine LAROCHE est installée en qualité de conseillère municipale.

Monsieur le Maire, constate son absence mais la recontactera prochainement afin de lui souhaiter la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

### **I - Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 24 avril 2026 est validé et approuvé à l'unanimité.

### **II – Délibérations**

#### **2026-05-01 – Lutte contre l'ambroisie : désignation d'un référent**

L'Ambroisie est une plante exotique envahissante, arrivée d'Amérique du nord. On la retrouve maintenant sur l'ensemble du territoire français à des degrés divers. Son pollen, très allergisant,

cause un problème majeur de santé publique. Son fort potentiel d'invasion lui permet de se développer rapidement sur une grande variété de milieux (sols agricoles, bords de voies de communication, zones de chantier, terrains privés, bords de cours d'eau, etc.).

Un référent est un élu local et/ou un agent territorial ayant plusieurs rôles de médiation dans la lutte contre l'ambrosie. Il a pour rôle de :

- repérer la présence d'ambrosie ;
- participer à leur surveillance ;
- informer les personnes concernées des mesures à mettre en place pour prévenir de son apparition ou pour lutter contre sa prolifération en application de l'arrêté préfectoral mentionné à l'article R. 1338-4 ;
- veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Le maire et le référent ambrosie peuvent aussi s'appuyer sur le coordinateur départemental et les relais locaux connaissant la problématique comme des agriculteurs, des associations de personnes allergiques, des particuliers, etc.

Après appel à candidature, le conseil municipal désigne :

à l'unanimité :

- Monsieur LUTTIAU François  
en qualité de référent communal pour la lutte contre l'ambrosie

### **2026-05-02 – Sécurité routière : désignation d'un référent**

Vu le renouvellement du conseil municipal d'Exireuil en date du 21 mars 2026 ;

Vu la nécessité de nommer un référent « sécurité routière » ayant le rôle d'interlocuteur privilégié entre notre territoire et la Préfecture.

Monsieur le maire sollicite les élus afin de désigner celui-ci pour la durée du mandat.

Après appel à candidature, le conseil municipal désigne :

à l'unanimité :

- Monsieur COULAIS Philippe  
en qualité de référent communal pour la sécurité routière.

### **2026-05-03 – Renouvellement de la commission communale des impôts directs**

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Les autres membres sont nommés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

#### Rôle

La CCID a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises et, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune.

La commission intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (art. 1503 et 1504 du CGI) ;
- elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (art. 1503) ;
- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (art. 1505) et son rôle est facultatif ;
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (art. 1510 du CGI) ;
- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (art. R 198-3 du livre des procédures fiscales).

L'article 1650A du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.

La commission intercommunale des impôts directs se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux, et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes locaux proposées par l'administration fiscale.

#### Composition et désignation

Selon l'article 1650 du CGI, dans les communes comptant jusqu'à 2 000 habitants, la CCID est composée de 7 membres, à savoir le maire ou l'adjoint délégué qui assure la fonction de président, ainsi que 6 commissaires.

Les commissaires et les suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables de 18 ans révolus, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

Leur nomination a lieu dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques 1 mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal.

Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas : soit 24 noms dans les communes de 2 000 habitants au moins, soit 32 noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou dès lors que la liste communiquée contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées.

Le mandat des commissaires a la même durée que celui des conseillers municipaux, soit 6 ans (art. 1650 du CGI).

#### Fonctionnement

La CCID se réunit annuellement à la demande du directeur départemental ou, le cas échéant, du directeur régional des finances publiques ou de son délégué et sur convocation du maire ou de l'adjoint délégué ou, à défaut, du plus âgé des commissaires titulaires.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites fixées à l'article 1650 du CGI (ex. : 1 agent pour les communes de moins de 10 000 habitants).

Les membres de la commission délibèrent en commun, à la majorité des suffrages. Ils ne peuvent prendre aucun avis si le quorum n'est pas au moins de 5 présents. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante (art. 345 annexe III du CGI).

S'il arrive, lors d'une réunion de la CCID, que le quorum ne soit pas atteint, il convient impérativement pour le président de suspendre la séance jusqu'à la venue de commissaires en nombre suffisant si cela est possible ou, à défaut, de convoquer une nouvelle réunion de la commission. Le quorum relève donc de la responsabilité du président de la commission.

En cas de vacance des membres de la commission, c'est-à-dire suite à un décès, à une démission ou à une révocation de 3 au moins des membres de la commission, il est procédé, dans les mêmes conditions, à de nouvelles désignations.

Monsieur le maire propose les noms de personnes sollicitées ;

Après débat, le conseil municipal dresse la liste des noms suivante :

à l'unanimité :

- |                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| 1. BILLEROT Jérôme        | 13. TEXIER Emilie    |
| 2. DECARSIN Mélanie       | 14. SOYER Yves       |
| 3. FOURNIER Daniel        | 15. VIVIER Sylvie    |
| 4. SABOUREAU Sylvie       | 16. DUPUIS Christian |
| 5. ROUX Michel            | 17. ADAM Rodolphe    |
| 6. PAPET Marie-Claude     | 18. PELLETAN Jacques |
| 7. ECALE Alain            | 19. LUTTIAU François |
| 8. CHAUVET Lucette        | 20. COULAIS Philippe |
| 9. LABASSE Marcel         | 21. DOMINEAU Samuel  |
| 10. BELLÉCULLÉE Maryvonne | 22. BOITET Véronique |
| 11. GAUTIER Patrick       | 23. BURON Lionel     |
| 12. SABOURIN Jean-Luc     | 24. PAPET Didier     |

#### **2026-05-04 – Règlement intérieur du conseil municipal**

Comme l'impose la nouvelle réglementation, Monsieur le maire rappelle qu'il est demandé aux élus de valider le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Madame Véronique BOITET, vice-présidente de la commission « Ressources humaines et vie des élus », expose la proposition travaillée en commission le 12 mai dernier.

Après débat, le conseil municipal :

à l'unanimité :

- valide le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

#### **2026-05-05 – Cantine périscolaire : règlement intérieur et tarifs 2026/2027**

Madame Sylvie VIVIER, vice-présidente de la commission « affaires scolaires, affaires sociales et conseil municipal des jeunes », rappelle les tarifs 2025/2026, actuellement en vigueur :

- 2,70 € pour les enfants, stagiaires et apprentis
- 3,45€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants
- 5,55 € pour un repas exceptionnel

Elle rappelle également que, selon la convention en date du 23/12/2011, le prix des repas dus par la commune d'Exireuil à la ville de Saint-Maixent-l'École est fixé selon une délibération annuelle de cette dernière et donc au tarif unitaire de 2,42€ pour l'année 2026.

Le projet de règlement intérieur, travaillé par la commission en date du 20 mai dernier est présenté et débattu.

Après débat, le conseil municipal valide :

à l'unanimité

- les tarifs 2026/2027 pour la cantine périscolaire soit :
  - 2,70 € pour les enfants, stagiaires et apprentis
  - 3,45€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants
  - 5,55 € pour un repas exceptionnel

à l'unanimité

- le règlement intérieur 2026/2027 tel qu'annexé à la présente délibération

#### **2026-05-06 – Garderie périscolaire : règlement intérieur et tarifs 2026/2027**

Madame Sylvie VIVIER, vice-présidente de la commission « affaires scolaires, affaires sociales et conseil municipal des jeunes », rappelle les tarifs 2025/2026, actuellement en vigueur :

- 1,60€ par présence le matin ;
- 1,90€ par présence le soir ;
- 2,50€ par présence le matin + le soir (même journée) ;
- 5€ pour dépassement d'horaire (forfait par ¼ d'heure).

Le projet de règlement intérieur, travaillé par la commission en date du 20 mai dernier est présenté et débattu.

Après débat, le conseil municipal valide :

à l'unanimité

- les tarifs 2026/2027 pour la garderie périscolaire soit :
  - 1,60€ par présence le matin ;
  - 1,90€ par présence le soir ;
  - 2,50€ par présence le matin + le soir (même journée) ;
  - 5€ pour dépassement d'horaire (forfait par ¼ d'heure).

à l'unanimité

- le règlement intérieur 2026/2027 tel qu'annexé à la présente délibération

*Hors délibération : Il est évoqué un projet de prix au forfait pour les familles qui utilisent très régulièrement les services de la garderie.*

*Il est également question d'un goûter permettant de remédier aux oublis et aux déséquilibres alimentaires. Actuellement, pour les enfants sans goûter, les agents utilisent les surplus de la cantine (principalement des fruits).*

*La commission « Affaires scolaires, affaires sociales et CMJ » travaillera sur ces points car des questions sont soulevées : fréquence des présences, stockage des aliments, temps de préparation et estimation des coûts supplémentaires. Ces éventuelles évolutions seraient pour la rentrée de septembre 2027.*

## **2026-05-07 – Bâtiment multi-activité : Positionnement sur les travaux de rénovation énergétique**

Vu la délibération n°2025-10-03 du 31 octobre 2025 ;

Vu l'estimation des travaux réalisée en octobre 2025 :

Travaux	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Isolation des combles perdus	ARIANA - Ste Néomaye (79)	7 496,23 €	8 995,48 €
Isolation des murs local archives	ARIANA - Ste Néomaye (79)	29 352,55 €	33 802,05 €
Mise en place des volets ( 12 u. )	ARIANA - Ste Néomaye (79)	9 721,92 €	11 666,30 €
Changement des luminaires et travaux électriques	AUVRAY - St Maixent-l'École (79)	3 782,40 €	4 538,88 €
Chauffage : pompe à chaleur	AUVRAY - St Maixent-l'École (79)	16 120,67 €	19 344,80 €
<b>TOTAL :</b>		<b>66 473,77 €</b>	<b>78 347,51 €</b>

Vu les aides sollicitées :

Organisme	Programme	Montant sollicité	Montant accordé
SIEDS	Transition Energétique	33 237€	33 237€
SIEDS	CEE	Selon travaux et gain d'énergie	
ETAT	Fonds Vert	19 842€	en attente

Monsieur le Maire sollicite les élus afin de se positionner sur la suite à donner à ce projet et dans la positive, de l'autoriser à signer les devis ci-dessus mentionnés (avec validation d'une éventuelle actualisation des prix).

Après débat, le conseil municipal :  
à l'unanimité

- valide le projet de rénovation énergétique du bâtiment multi-activité
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis présentés (avec une éventuelle actualisation de ceux-ci)
- valide le financement de ce projet par autofinancement, même sans l'obtention de l'aide sollicitée au titre du Fonds Vert

## **2026-05-08 – Convention entre les collectivités des Deux-Sèvres et l'Armée**

Les Collectivités du Haut Val de Sèvre ont été sollicitées par le ministère des Armées pour conclure une convention qui poursuit 2 objectifs :

- entretenir le lien Nation-Armée et contribuer à la diffusion de l'esprit de défense ;
- favoriser l'attractivité du territoire en soutenant la vie du militaire et de sa famille.

Ces objectifs s'inscrivent dans l'ambition nationale d'adhésion de la Nation à une défense et une sécurité efficace, fondement de la légitimité des efforts qui leur sont consacré.

Au-delà du renforcement du lien entre notre territoire et l'Armée, l'objet de la convention est, pour les collectivités signataires, chacune dans son champ de compétence, de faciliter les démarches quotidiennes des personnels militaires, notamment :

- accès au logement,
- accès au soin,
- facilitation des reconversions professionnelles,
- meilleure prise en compte du handicap,
- inscriptions scolaires,
- accès aux structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
- facilitation des échanges culturels ou sportifs
- amélioration de la connaissance de l'offre de service sur le territoire

...

Au vu des domaines énoncés dans la convention, celle-ci serait conclue entre :

- Le ministère des Armées,
- La Préfecture,

- Le Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- La Communauté de communes Haut Val de Sèvre,
- Les communes du Haut Val de Sèvre,
- L'Ordre des médecins.

Il est prévu la constitution d'un Comité de pilotage qui sera chargé du suivi de la mise en œuvre de la convention et de l'élaboration d'un plan d'actions.

La convention proposée est valable 2 ans. Au terme de cette première période elle pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Après débat :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de conventionnement présentée par le ministère des Armées dans le département des Deux-Sèvres,

Considérant l'implantation historique de l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active sur le territoire de la Ville de Saint-Maixent-l'École et des liens forts entre l'ENSOA, la Ville et l'ensemble du territoire du Haut Val de Sèvre, lien qui se caractérise notamment par l'établissement pérenne de très nombreuses familles de militaires et qui participe de l'identité du Haut Val de Sèvre,

Considérant l'intérêt de la Communauté de communes à renforcer les partenariats avec l'ENSOA dans les champs de compétence qui sont les siens,

Le conseil municipal décide :

à l'unanimité :

- de valider la convention telle que présentée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le maire d'Exireuil à signer cette même convention pour les sujets qui relèvent des compétences communales.

### **2026-05-09 – Canalisation des eaux pluviales : conventions (suite et complément)**

Au regard de la délibération n°2026-04-15 ;

Au regard des différents échanges et rendez-vous sur le terrain ;

Les points suivants sont soumis à l'avis du conseil municipal :

- La Martinière : Les élus sont sollicités afin d'annuler et remplacer le projet de convention validé par délibération 2026-04-15. En effet, depuis la dernière réunion une ancienne canalisation a été répertoriée et Monsieur le maire souhaite qu'un seul document régularise l'ensemble des servitudes sur cette même propriété.
- La Bouzoire / La Martinière : Le propriétaire concerné par la servitude et le propriétaire riverain ont été concertés afin de positionner le busage d'un commun accord. Un nouveau dessin et un projet de convention est ainsi soumis au vote.

Après débat, Le conseil municipal décide :

à l'unanimité :

- de valider la convention et le tracé de la servitude située au niveau de l'habitation 8 la Martinière comme présentés en annexe ;
- de valider la convention et le tracé de la servitude située au lieudit La Martinière avec M. et Mme JACQUOT comme présentés en annexe.

### **III - Délégation**

Droit de préemption : Monsieur le Maire présente les demandes réceptionnées depuis la réunion conseil municipal du 5 mars 2026.

N° d'enregistrement des demandes : 04 à 08 / 2026

Nombre de demandes : 5

Nombre de décisions de préempter : 0

Nombre de décisions de ne pas préempter : 5

#### **IV - Questions diverses**

- Grands Ajoncs : Monsieur le Maire présente aux élus le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village des Grands Ajoncs, amorcé par l'ancien conseil municipal.

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'agence URBA 37 qui aide à la présentation du projet et suivra les travaux. L'avant-projet a été présenté au Conseil Départemental, qui doit être consulté en qualité de propriétaire de la voie (RD 938). Ce dernier a émis quelques remarques début mai. Jeudi 28 mai, le projet a été présenté aux habitants afin de prendre en compte leurs avis et remarques. Quelques modifications ont été proposées : suppression des écluses au profit de végétaux, déplacement de l'abri bus, éclairage public, stop au niveau de la route de Clavé avec une zone 30.

Les travaux pourraient débuter vers la deuxième quinzaine de septembre 2026.

- Point sur les agents : L'agent en charge des espaces verts ne reprendra pas ses fonctions avant la mi-août. La Commune a recruté, depuis le 21 avril, un agent en intérim via le Centre de Gestion. Les agents comme les élus semblent satisfaits de ce nouvel élément qui a vu son contrat renouvelé jusqu'au 15 septembre 2026.

Dans le service qui gère l'entretien des locaux communaux, un agent va très prochainement partir à la retraite. Une personne, domiciliée à proximité de la mairie et travaillant pour une autre collectivité (contrat 6h), a été recrutée en intérim jusqu'au 30 juin. Si cela se passe bien pour la commune comme pour l'agent, le contrat pourrait être prolongé jusqu'au 15 septembre.

Début septembre, la commission « Ressources humaines et vie des élus » devra se réunir afin de faire le bilan sur ces agents et leur éventuel recrutement définitif au sein de notre collectivité.

- Rue du Pin : Monsieur le Maire informe les élus que les auteurs de l'incendie de la maison ont été identifiés et que des aveux ont été recueillis par les services de la gendarmerie. Le principal accusé n'est plus sur le territoire communal et les habitants avouent avoir retrouvé une certaine sérénité.

La maison a présenté, vendredi 22 mai, de nouveaux signes de dangerosité et la rue a été fermée à toute circulation le temps de la mise en sécurité. L'avancée de toit qui présentait un risque d'effondrement a été ôtée et la rue rouverte à la circulation ce jour. Monsieur le maire précise que si le dossier n'avance pas avant l'hiver, la maison va continuer de se dégrader et présentera, régulièrement, des signes de dangerosité.

En parallèle, il a rencontré, cette semaine, un des fils du propriétaire qui est bien conscient du problème mais non propriétaire de la partie incendiée. La collectivité pourrait être intéressée par ce bien afin d'agrandir l'espace situé en plein cœur de bourg et en continuité de la salle des associations. Une estimation de démolition est en cours.

Monsieur le maire va suivre de près l'évolution du dossier car il est nécessaire de trouver une solution rapidement et d'alerter sur la sécurité de ce bâti ouvert aux intempéries.

- Élargissement rue de Chausseroi : Le nouveau poteau électrique a été installé. Le maçon va prochainement intervenir afin d'ouvrir l'accès à l'entreprise en charge du déplacement du poteau Télécom. Les propriétaires vont être consultés afin de savoir s'ils souhaitent ou non replacer leur portillon sur le nouveau mur.

- Logements vacants : Les élus souhaitent travailler sur les logements vacants. Le but principal de cette démarche est la remise sur le marché de biens à l'abandon ou qui se dégradent. La commission « Urbanisme, aménagement et cadre de vie » a récemment travaillé sur le sujet et propose une fiche de recensement permettant de répertorier ces logements. Il sera demandé aux élus de compléter ladite fiche et d'ajouter une photo. Restitution des données prévue vers octobre / novembre.

- Nettoyage façades et toiture de l'église : Les murs et la toiture de l'église ont besoin d'être nettoyés. Trois entreprises ont été sollicitées.

RM-Drone propose un démoussage à action lente (6/8 mois) exclusivement par drone pour 9 554€ (sans TVA).

AEROCLEAN propose un démoussage à action lente également mais réalisé par drone (pour les parties les plus hautes) et par perche pour un montant de 6 677,88€ TTC. L'entreprise précise qu'elle réitérera l'intervention si la 1<sup>ère</sup> n'a pas été efficace.

Le troisième devis est en cours et le comparatif sera présenté à la réunion de conseil de fin juin.

- Élections Sénatoriales : Par décret n° 2026-301 du 21 avril 2026, l'ensemble des conseils municipaux devra procéder à l'élection des délégués, des suppléants et, le cas échéant, des délégués supplémentaires, le vendredi 5 juin 2026. Les élus du conseil municipal sont donc convoqués vendredi 5 juin à 19h30.

## **V – Comptes rendus de réunions**

- ADMR (par Sylvie VIVIER) : Présentation du plan d'action, bilan moral et financier. Pour les Deux-Sèvres, l'ADMR compte 289 bénévoles, 604 salariés, 931 contrats de travail et 2000 équipes spécialisées Alzheimer. Un couple d'Exirois, bénévoles à l'ADMR a remercié la collectivité pour le prêt de la salle des fêtes utilisée lors de leur assemblée générale.

- CEN (par Sylvie VIVIER) : Le Conservatoire d'Espaces Naturels assure la conservation à long terme des espaces naturels et des paysages les plus remarquables de Nouvelle-Aquitaine. Quelques chiffres pour les Deux-Sèvres : 140 salariés, 452 agriculteurs concernés et 2 000 ha gérés. Des travaux sont programmés avec le SMC, en lien avec les agriculteurs, des acquisitions de parcelles sont travaillées avec la SAFER. Sur le territoire communal, le CEN gère le site de Bois Claveau.

- CIAS (par Sylvie VIVIER) : Élections (présidence, vice-présidence, représentant EHPAD) ; 24 administrateurs et 12 personnels qualifiés ; Tarifs hébergements.

Sur Exireuil, un projet d'atelier sur la perte de l'autonomie pourrait voir le jour (initiative du Conseil Départemental) en relation étroite avec la commission « Affaires scolaires, affaires sociales et CMJ ».

- Communauté de communes (par Julien SEIGNEURET et Sylvie VIVIER) : Elections des représentants ; projet de modification du PLUi ; commissions intercommunales.

- Régie « Eau » (par Alain ECALE) : Élection des représentants ; programmation d'une visite du site.

- Régie « Mobilité » (par Philippe COULAIS) : Présentation de la Régie et de l'état de santé financière ; élection du président ; projet de prêt de vélos musculaires et de vélos pour les personnes en difficulté financière ; projet d'atelier de remise à niveau du code de la route pour les seniors (démarche particulière et bénéficiaires à cibler afin de ne pas faire de la concurrence aux auto-écoles) ; projet d'accompagnement numérique ; point sur le transport solidaire avec la nécessité de communiquer sur le dispositif et surtout de recruter de nouveaux chauffeurs (sur Exireuil : 2 chauffeurs, 30 bénéficiaires et 40 trajets réalisés en 2025 dont 66% pour des rendez-vous médicaux) ; reconsidération des besoins et de la population à Verdale où un arrêt Fil Bus a été sollicité.

- Relais des Lutins (par Pascaline LALLIER) : Présentation du fonctionnement de ce dispositif qui regroupe sept communes avec une gestion par la ville de Saint-Maixent-l'École ; une coordinatrice ; présence sur Exireuil une fois tous les quinze jours. Il a été évoqué la convention actuelle qui arrive à échéance cette année. Une copie de travail a été envoyée et la version définitive devra être signée en octobre 2026.

Le projet FIPE (Fonds d'Innovation pour la Petite Enfance) est toujours en cours suite au constat de la baisse du nombre des assistantes maternelles. Un projet de structure UFAC, entre la MAM et la crèche est actuellement étudié avec prise en compte des horaires atypiques.

Exireuil compte actuellement sept assistants maternels et n'en compterait plus que trois l'année prochaine.

- SIEDS (par Rodolphe ADAM) : Élection des représentants et du président.
- SMC (par Véronique BOITET et Alain ECALE) : Élection du président et des vice-présidents. Rencontre de représentants sur Exireuil afin d'échanger sur le projet de composteurs collectifs.
- Office du Tourisme (par Véronique BOITET) : réunion le 1<sup>er</sup> juin.

## **VI - Tour de table**

✓ Salle de danse : Lors des fortes chaleurs, l'étage du bâtiment multi-activité enregistre des températures très élevées. Il est évoqué la possibilité d'installer un film occultant sur le vitrage.

✓ Haies privées en bord de voie : Il a été constaté plusieurs haies privées qui débordent fortement sur le domaine public allant parfois, jusqu'à réduire l'accès des trottoirs. De nouvelles constatations vont être réalisées afin de solliciter la taille des végétaux par les propriétaires.

✓ Logements vacants problématiques : Deux habitations sont concernées.

Rue de Béchereau : Des véhicules épaves sont présents sur le terrain. Afin de les ôter et après consultation de l'association des Maires, une démarche longue et fastidieuse a été amorcée. Monsieur le Maire espère une issue favorable dans une quinzaine de jours.

La Roche : Une maison a été la proie des flammes cette semaine avec, heureusement aucune victime et sans mise en danger du voisinage. Les pompiers ont été présents jusqu'à tard dans la nuit et un ravitaillement des sapeurs a été nécessaire (eau et nourriture). Une légère reprise de feux a été constatée ce matin mais a été prise en charge rapidement.

✓ AISM : L'association intermédiaire a été sollicitée afin de nettoyer le terrain autour de la salle des associations. Le travail a été long mais le résultat est tout à fait satisfaisant.

✓ Canicule : Les administrés, présents sur le registre communal des personnes sensibles, ont été contactés afin de prendre des nouvelles de leur santé.

✓ Festival Traverse! : En cas d'intempérie, une grange située à La Naide serait utilisée, sinon, la manifestation se déroulera sur la place du bourg ou au château du Petit Logis.

✓ Airbnb : Un logement situé au lieu-dit « Les Pierres Bises » va être ouvert aux réservations Airbnb du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre.

✓ Voirie : Un tour des rues et routes a été réalisé afin de recenser l'état de santé des voies communales.

✓ Finances : Une prochaine réunion de la commission des finances a été fixée au 18 juin, notamment pour évoquer les subventions allouées aux associations.

✓ Repas des aînés : Trois traiteurs ont été contactés afin d'obtenir un devis et l'animation serait trouvée : à valider à la réunion de fin juin.

✓ Octobre rose : La manifestation se déroulera le dimanche 25 octobre sur Exireuil avec deux parcours de marche (comme l'an passé) et un atelier palpation.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à vingt-trois heures et cinquante-cinq minutes.

Le secrétaire  
Maryvonne BELLÉCULLÉE



le maire  
Julien SEIGNEURET

